

**Avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant création d'un Comité de concertation de base pour l'Office
francophone de la Formation en alternance**

Vu la loi 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats relevant de ces autorités, l'article 10, §1er, modifié par la loi du 19 juillet 1983;

Vu l'arrêté royal du 28 septembre 1984 portant exécution de la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités, l'article 34, modifié par l'arrêté royal du 20 décembre 2007, l'article 38, modifié par l'arrêté royal du 20 décembre 2007 et l'article 97bis, inséré par l'arrêté royal du 2 août 1990 et modifié par l'arrêté royal du 8 mai 2001;

Vu l'accord de coopération-cadre relatif à la formation en alternance, conclu à Bruxelles le 24 octobre 2008 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française ;

Vu l'accord du Ministre de la Fonction publique donné le ;

Vu l'avis du Comité de secteur XVII créé en vertu de l'article 19 de l'arrêté royal du 28 septembre 1984 portant exécution de la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités, donné le 14 juillet 2017;

Sur proposition de la Ministre de l'Education;

Après délibération,

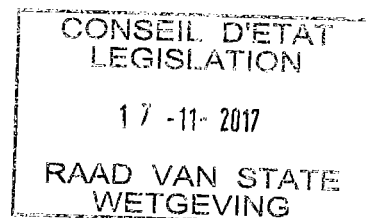
ARRETE :

Article 1er. Un comité de concertation de base est créé pour l'Office francophone de la Formation en alternance, ci-après dénommé « OFFA ».

Art. 2. La délégation de l'autorité dans le Comité de concertation de base au sein de l'OFFA est composée de la manière suivante :

1° président : le fonctionnaire dirigeant de l'OFFA ;

2° président suppléant : membre du personnel de niveau A désigné par le président effectif.



Art. 3. Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

Art. 4. Le Ministre qui a l'Education dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le

Le Ministre-Président

Rudy DEMOTTE

La Ministre de l'Education

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a long horizontal stroke, positioned over the name Marie-Martine Schyns.

Marie-Martine SCHYNS

Le Ministre de la Fonction publique

André FLAHAUT